

BULLETIN D'INSCRIPTION AU COLLOQUE de l'ANJAP 2016
"et maintenant, quelle réforme pour les longues peines?"

à retourner à :

Morgan DONAZ-PERNIER : morgan.donaz-pernier@justice.fr

ou par courrier :

Morgan DONAZ-PERNIER, Vice-président chargé de l'Application des Peines
Tribunal de Grande Instance de Marseille
6 Rue Joseph Autran - 13281 MARSEILLE CEDEX 06

Nom :Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

demande mon inscription au colloque de l'ANJAP

Signature :

BULLETIN D'ADHESION à l'ANJAP - année 2016

J'adhère en 2016 à l'ANJAP pour encourager les collègues qui consacrent bénévolement du temps à défendre les intérêts de la profession et à la représenter auprès de nombreuses instances,

Nom :Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Je soutiens l'action de l'ANJAP en adhérant pour l'année 2016 et en joignant à titre de cotisation annuelle un chèque, libellé à l'ordre de l'ANJAP, d'un montant de :

☐ **45€ pour les magistrats** [JAP , ex-JAP , JE , Parquetiers en charge de l'exécution des peines, Conseillers à la Cour d'Appel en charge de la CHAP]¹

☐ **15€ pour les auditeurs de Justice**

Bulletin d'adhésion à retourner à :

Morgan DONAZ-PERNIER, trésorier ANJAP,
vice-président charge de l'application des peines
Service de l'Application des peines
Tribunal de grande instance de MARSEILLE
6, rue Joseph Autran 13281 MARSEILLE cedex 6

1- Les associations peuvent adhérer sous réserve de l'accord du CA